

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/42 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/28	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt juin deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 13/06/2019

M. Jean-Yves PIC est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Messieurs BESANCON Tony, CORNEILLE Jean Pierre, DEBOURCES Claude, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GODART Olivier, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, PIC Jean Yves, RICHELET Jean Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît.

Représentés : M. BOUILLON Jacques donne pouvoir à M. MALVAUX André – M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis – M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à M. GODART Olivier.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARGONNE PNR

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2018/10 du Conseil Communautaire du 19/02/2019 confiant délégation au Bureau Communautaire l'examen et l'attribution de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'association ARGONNE PNR une subvention d'un montant de 1 500.00 euros dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Mise en œuvre du plan d'actions 2019

Cout du projet : 120 000.00 euros

Montant de la subvention forfaitaire : 1 500.00 euros

Subvention versée sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif 2019 (comprenant bilan financier) avant le 31/03/2020.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

